

AVIS

« PLAN CANICULE »

Inscription sur le registre communal

Les personnes âgées ou handicapées qui souhaitent bénéficier de la surveillance des services sanitaires et sociaux entre le 1^{er} juin et le 31 août, en cas d'activation de ce plan, doivent s'inscrire auprès de la mairie de La Léchère.

Cette inscription est facultative et les informations recueillies seront consignées dans un registre confidentiel.

**Informations et inscriptions auprès de
votre mairie annexe
ou de la Mairie de La Léchère (tél : 04.79.22.52.44)**

LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE
D'INFORMATION
« CANICULE »

0800 06 66 66

FONCTIONNE TOUS LES JOURS DE 9H00 À 19H00*

Ce numéro permet d'obtenir des conseils pour aider à supporter les fortes chaleurs et des informations utiles en cas de situation particulière.

* appel gratuit depuis un poste fixe en France